À cette fin, l'entreprise étrangère doit fournir à PEMEX :

- le formulaire de demande prescrit (dont on peut voir un exemplaire à

l'annexe III);

une disquette vierge de 5 ¼ po, sur laquelle la pétrolière copiera son répertoire d'approvisionnement et dans laquelle l'entreprise pourra repérer le type et le code du produit offert, qu'elle doit inscrire sur le formulaire de demande;

- une attestation de constitution ou un document signé par l'ambassade ou le consulat mexicain de son pays d'origine et authentifié, de manière à

démontrer hors de tout doute son existence juridique;

- un document signé par le consul du Mexique et authentifié, dans lequel est désigné le représentant de l'entreprise auprès de PEMEX;

- un exemplaire de son dernier bilan financier dressé par un vérificateur.

Les entreprises qui agissent au Mexique par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une filiale doivent ajouter à ce qui précède les documents suivants :

- une attestation de constitution et un document mentionnant le nom de leurs dirigeants et la nature des plus récentes modifications apportées aux conditions particulières de leur formation;

- une attestation portant que les autorités fédérales leur ont décerné un

matricule fiscal et indiquant celui-ci;

- un exemplaire de leur plus récente déclaration d'impôt annuelle ou

provisoire;

- une attestation de leur inscription auprès de la chambre professionnelle ou industrielle de leur secteur et portant qu'elles en sont membres en règle.

Les représentants mexicains de ces entreprises doivent pour leur part fournir les deux documents suivants :

- leur matricule fiscal fédéral (ainsi qu'une attestation portant qu'ils en sont détenteurs);

- un exemplaire de leur plus récente déclaration d'impôt.

Pour obtenir la carte d'inscription, il faut joindre à sa demande une photographie et des pièces d'identité.

Le Mexique tient à recevoir l'original de tous ces documents, ainsi qu'une copie lisible de chacun. Il faut les faire parvenir à l'adresse suivante :

Marina Nacional 329, imm. B-2, 9° étage Mexico

À l'attention du responsable des fournisseurs

Tél.: 531-6127

250-2611, poste 245-57

PEMEX étudie chaque fournisseur potentiel avant qu'il ne réponde à quelque appel d'offres, afin de vérifier s'il dispose des ressources requises et offre des produits ou services satisfaisant à ses exigences. En procédant ainsi, elle s'évite des contrôles continuels et des vérifications pour chaque concours. PEMEX a fait siennes les normes suivantes :